



Accident non responsable de moto - litige avec mon assurance

Par **mipiacelamore**, le **30/07/2009** à **09:32**

Bonjour, je vous explique mon problème.
Fin mai, j'ai eu un accident de moto dans lequel je ne suis pas responsable.
Le dossier a bien été ouvert, cela prenait un peu de temps car le constat s'est perdu dans la nature ... Bref ! l'expert a chiffré ma moto et l'a déclaré épave.
Il y a quelques jours je reçois un courrier de mon assureur qui me dit qu'il ne veut plus m'assurer car selon l'expert, la moto n'a plus de bride à admission contrairement à ce qui est écrit sur la carte grise et donc que j'aurais modifié la puissance du véhicule !
Sauf que je n'ai jamais modifié en quoi que ce soit la puissance de ma moto !!!
Renseignement pris auprès du concessionnaire chez qui j'avais acheté neuve la moto 6 ans auparavant, il semblerait que les concessionnaires ne puissent pas modifier la carte grise des motos d'importation. Donc même "débridée" (parcequ'il faut savoir que j'avais 24 ans au moment de l'achat et que je n'étais pas du tout "jeune conducteur"), ils peuvent vendre les motos avec des cartes grises en MMT1 et non en MTT2 comme elles devraient l'être !
Le concessionnaire a même appelé directement mon assureur pour lui expliquer mais il ne veut rien entendre !!
Vers qui dois-je me retourner ? L'assureur qui m'a assuré tout en sachant que je n'étais pas jeune conducteur ? ou le concessionnaire qui semble être de bonne foi mais qui m'a quand-même vendu cette moto avec une mauvaise carte grise ?
Je suis dans une impasse. Merci de votre réponse.